

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 16 décembre 2010

**Conseillers en exercice :33****présents : 31****pouvoirs : 1****votants : 32****abstentions : 0****voix pour : 32****voix contre : 0**

*Aujourd'hui jeudi 16 décembre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Melle Brigitte BONNEAU - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLINOT – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIT EXCUSE**

M. Serge LEBRETON (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) –

**ETAIT ABSENTE**

Mme Adjoua KOUAME -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<b>ENGAGEMENT PAR LA VILLE D'UNE DÉMARCHE BILAN CARBONE LANCEMENT DE LA CONSULTATION – DEMANDE DE SUBVENTION</b>	<b>N°185</b>
--	--------------

Par délibération du Conseil municipal du 25 mars 2010, la Ville de Cognac s'est engagée dans une démarche Agenda 21. Parmi les objectifs poursuivis figure la lutte contre le changement climatique.

La démarche Bilan Carbone instaurée par l'ADEME permet de procéder à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et de définir un programme d'actions visant à réduire l'impact des activités sur le changement climatique.

Il est proposé que la Ville de Cognac procède à cette évaluation sur ses activités et son patrimoine permettant ainsi de définir un programme d'actions selon la méthode Bilan Carbone initiée par l'ADEME.

Un crédit a été inscrit au budget de la Ville pour cette étude.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Durable le 8 décembre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- DECIDE le lancement d'une consultation pour le Bilan Carbone des activités et du patrimoine de la Ville de Cognac,
- SOLLICITE une subvention de l'ADEME dont le montant maximum est fixé à 70 % du coût de la prestation.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Pour Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint délégué,

Patrick SEDLACEK

